



Frais de transports formation convention metallurgie

Par **Jerome77**, le **02/01/2017 à 18:11**

Bonjour et bonne année, je travaille pour une entreprise qui utilise la convention collective métallurgie. Je suis en formation longue(155 jours) pour laquelle j'ai utilisé tout mon cpf. Cette formation représente pour moi 122 kilomètres (aller, retour depuis mon domicile) hors l'entreprise veut me rembourser le trajet que depuis mon site de rattachement et avec un barème kilométrique différent (soit 40 kilomètres aller retour). Est ce normal ? Si non sur quel texte de lois je peux m'appuyer ?
Cordialement.

Par **P.M.**, le **02/01/2017 à 18:17**

Bonjour,
Il faudrait savoir si cette formation est organisée par l'entreprise ou si c'est à votre initiative...

Par **Jerome77**, le **02/01/2017 à 18:22**

Cette formation m'a été proposée par l'entreprise j'ai accepté.

Par **P.M.**, le **02/01/2017 à 18:48**

Donc a priori, l'employeur devrait vous dédommager de vos frais de transport supplémentaires pour les trajets aller et retour et vous pourriez commencer par demander à l'employeur de justifier sa position...
Il devrait en plus, vous proposer une contrepartie financière ou en repos pour le temps pour vous y rendre et en revenir qui dépasse celui habituel pour vous rendre sur le lieu de travail...